



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>103411</b>	<b>De M. Bernard Perrut ( Les Républicains - Rhône )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Affaires sociales et santé</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Solidarités et santé</b>
<b>Rubrique &gt; santé</b>	<b>Tête d'analyse &gt; établissements</b>	<b>Analyse &gt; établissements publics. comptes. publication.</b>
Question publiée au JO le : <b>14/03/2017</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la publication des comptes des établissements publics de santé. La réduction des déficits, notamment ceux de la sécurité sociale, est un objectif poursuivi par tous les gouvernements successifs depuis plusieurs dizaines d'années. Cette réduction est cruciale : il en va de l'avenir du système de santé français, l'un des plus performants au monde. Toutefois, sans équilibre financier, il ne peut être pérenne. Tous les plans successifs ont eu pour but que les établissements de santé fassent preuve de gestion rigoureuse et réalisent des efforts financiers. Ces établissements sont au cœur du système de santé national et font chaque jour le lien entre les professionnels de santé et les patients. La France compte actuellement un peu plus de 900 établissements publics de santé. Ces établissements doivent faire face à une réalité : être capables de se moderniser, de se réformer, afin de trouver des économies budgétaires tout en garantissant la qualité du service fourni et son évolution afin de répondre aux besoins de la population toujours croissants. Cette mission difficile est menée avec professionnalisme par les équipes de direction et l'ensemble des personnels hospitaliers. Aussi, pour rapprocher les établissements de santé des assurés sociaux, il souhaite savoir si le Gouvernement prévoit que leurs budgets soient rendus publics, comme le sont ceux des collectivités locales, afin que chaque citoyen puisse connaître les moyens mis en œuvre pour le fonctionnement de son hôpital, et juger de son évolution, des projets, et de leurs coûts.